Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260120-2026_01_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le treize janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM : José MERCIER ; Bernard BERTIN ; Pascal COLLIN ; Dominique MOTEL ; Christian DESALLIER. MMES : Rolande RICAUD ; Stéphanie LESEIGNEUR ; Anne-Laure LE TALLEC ; Laure JAMAIN ; Ingrid GARDE ; Sophie COUKA ; Françoise AUBAUD.

Absents excusés : DENIEL Pascal pouvoir donné à José MERCIER

Secrétaire : Françoise AUBAUD

Nombre de conseillers : 13
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Délibération 2025.01.07

AIDE A L'INSTALLATION DES MEDECINS SUR LA MAISON MEDICAL DE VAL D'ANAST

Le Maire explique que lors de sa réunion du 6 octobre dernier et comme annoncé, le Conseil municipal de Val d'Anast a approuvé une aide de 10 000€ pour chaque nouveau médecin installé au sein de la Maison de santé.

2 médecins ont confirmé leur installation à ce jour, il s'agit des Docteurs GRELET et TIM.

La proposition de répartition de l'aide était une clé de répartition proportionnelle au nombre d'habitants.

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-dessous le tableau de répartition de l'aide par médecin installé en fonction des derniers chiffres de la population DGF.

Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260120-2026_01_07-DE

	Population DGF	%	Aide par médecin installé
BOVEL	640	7,13%	713 €
BRULAIS	567	6,32%	632 €
CHAPELLE-BOUEXIC	1588	17,70%	1 770 €
COMBLESSAC	717	7,99%	799 €
LOUTEHEL	272	3,03%	303 €
MERNEL	1058	11,79%	1 179 €
VAL D'ANAST	4131	46,04%	4 604 €
TOTAL	**8973**	**100,00%**	**10 000 €**

Pour les communes qui le souhaitent, une participation financière peut être mise en place et prendre la forme d'une subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **REFUSER** de participer financièrement à l'installation de chaque nouveau médecin sur la maison médicale de Val D'Anast. Le refus s'explique par le fait que plusieurs conseillers se sont vus être radiés pour certains, et refusés pour les nouveaux demandeurs, par le secrétariat de la maison médicale de Val D'Anast, cela au prétexte que les habitants de Bovel ne sont pas prioritaires. De ce fait, plusieurs habitants de Bovel se sont rapprochés des médecins des communes avoisinantes (Baulon, Lassy, Plelan-le-Grand), où ils ont été acceptés sans discrimination.
- De plus, si Val d'Anast évoque dans sa demande sa position de centralité, il convient de rappeler que cette position est déjà largement prise en compte puisqu'elle bénéficie régulièrement de subventions à ce titre. Ainsi, pour cette maison médicale, la commune de Val D'Anast a bénéficié d'une subvention conséquente en tant que commune centre.

Vote pour : 13
Vote contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme, le 20/01/2026
Le Maire, José MERCIER

MAIRIE DE BOVEL (Ille-et-Vilaine)

Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL